

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-024

Délégués titulaires :

Nombre : 88
Présents : 39

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 4

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 45

Date de convocation :
Mercredi 26 juin 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'Espace André Millet, commune de Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Marie-Charlotte NOUHAUD, Hélène LION, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Lionel BOUILLETTE, Charles QUERNE, Alain THIERY, Marcel LIENHARDT, Huguette LE COZ, Thibault FLINÉ, Pascal PROUT, Michel CALMY, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Philippe MACAIGNE, Lisa DELGADO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Jean-Claude CABRAL, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Clément ROCU, Nadia LEFAY, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Approbation du choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché de livraison et maintenance de bacs de collecte et livraison de composteurs

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la délibération n° 2020-17-03-07 portant délégations du Président par le Comité syndical, l'autorisant à « Prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-13-12-06 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la mise en concurrence par un appel d'offres ouvert ;

Considérant la réception des offres dans les délais impartis ;

Considérant le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2024, pour l'admission des candidatures et des offres, et pour la décision d'attribution du marché de livraison et maintenance de bacs de collecte et livraison de composteurs ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de livraison et maintenance de bacs de collecte et livraison de composteurs à IN'PACT.

AUTORISE le Président à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **4 - JUIL. 2024**
Date de mise en ligne le : **4 - JUIL. 2024**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.